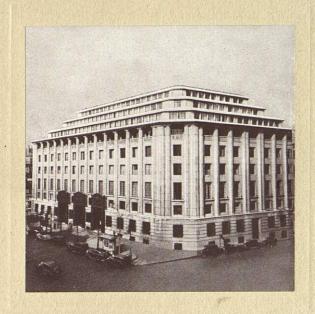
BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



EXERCICE 1946

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES

BILAN - COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RÉSOLUTIONS

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

ÉTABLISSEMENT AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERSÉS SIÈGE SOCIAL: 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS (9°) R. C. Seine 251,988 B

RAPPORT

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à la Commission de Contrôle des Banques

EXERCICE 1946

Messieurs,

En application de l'article 10 de la loi du 2 Décembre 1945, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité de notre Etablissement au cours de l'Exercice 1946.

Nous traiterons d'abord de nos ressources desquelles dépend notre action.

Notre rôle de distributeur de crédit et d'auxiliaire de l'épargne sera ensuite examiné.

Enfin, seront exposés les résultats que nous a donnés notre action et l'état dans lequel l'année 1946 a laissé notre Maison.

RESSOURCES

La Banque tirant la majeure part de ses ressources des capitaux en attente d'un emploi, et que leurs propriétaires veulent pouvoir récupérer sans délai quand ils le jugent bon, tout ce qui peut influer sur la masse de ces capitaux flottants, et notamment les variations dans la circulation des billets, est pour un Etablissement comme le nôtre, de grande conséquence.

Il ne suffit pas, toutefois, que le public dispose de larges capitaux, il faut aussi qu'il veuille les mettre en dépôt dans les banques. Et lci interviennent des facteurs psychologiques ou économiques dont on ne saurait méconnaître l'importance.

Parmi eux, l'habitude qui, ici comme dans tous les phénomènes sociaux, joue un rôle capital.

Or, les Français et spécialement les ruraux, sont naturellement enclins à conserver par devers eux les fonds dont ils n'ont pas l'emploi immédiat; on ne les convainc pas de confier ces fonds à une banque, sans une action continue et tenace.

Aussi suffit-il de peu pour que, son vieil instinct reprenant le dessus, le Français enfouisse à nouveau dans une cachette le pécule, objet de sa sollicitude passionnée.

L'année 1946, quoique assombrie par les lourdes menaces que la hausse des prix et le déficit du budget ont fait peser sur l'avenir de notre monnaie, a néanmoins vu nos ressources s'accroître très sensiblement.

La masse des capitaux qui nous est confiée est en effet passée de 39.955 millions au 31 Décembre 1945 à 61.513 millions au 31 Décembre 1946, soit une hausse de 53,96 %.

Cette poussée, bien qu'elle l'emporte sur l'accroissement de 27,4 % qui s'est produit dans la masse des billets émis, ne saurait être attribuée à une réduction des sommes thésaurisées. Une telle réduction avait été réalisée au printemps de 1945 par l'échange des billets, lequel avait diminué la circulation de 145 milliards. Contraction toute passagère d'ailleurs, car le mouvement d'expansion a repris dès Août 1945; en Mars 1946, la circulation était revenue au chiffre qui était le sien avant l'opération d'échange; elle n'a cessé de se développer depuis. Toutefois, cette expansion ayant été moins rapide que l'accroissement des dépôts des banques, il s'avère qu'un autre facteur a concouru au développement de nos ressources : ce ne peut être que l'augmentation de la masse de monnaie scripturale ou monnaie de banque.

Aussi bien une poussée très vive a-t-elle pu être constatée tout au long de 1946 dans les comptes courants débiteurs ouverts par les banques à leurs clients. La monnaie ainsi créée est restée pour la quasi totalité dans les banques, en vertu de l'adage que les prêts créent les dépôts. Et c'est à elle que la hausse des dépôts bancaires doit, pensons-nous, de l'avoir emporté sur l'expansion de la circulation. Un détail, à nos yeux, le confirme : c'est l'augmentation beaucoup plus vive des avoirs en comptes courants qui sont ouverts à des entreprises industrielles ou commerciales que des avoirs en comptes chèques, rubrique par laquelle on désigne les comptes des particuliers.

C'est ainsi que, dans notre Banque, cette hausse a été de $65,75\,\%$ dans les comptes courants, alors qu'elle ne dépassait pas $17,68\,\%$ dans les comptes de chèques.

L'hypothèse qu'une diminution de la thésaurisation pourrait être à l'origine de la poussée des dépôts dans les banques, semble d'autant moins à retenir que des faits patents permettent de conclure non à un ralentissement, mais à une accentuation du mouvement de thésaurisation. Tel le développement des transactions occultes qui accentue fatalement la thésaurisation, si l'on entend par ce mot non seulement l'accumulation de moyens de paiement, mais tout prélèvement opéré, pour une durée plus ou moins longue, dans la masse de monnaie en circulation. Les fonds qui cherchent à s'échanger contre des biens sur le marché clandestin ne sauraient en effet se laisser identifier en prenant le chemin des banques. Ils doivent être conservés sous forme de billets anonymes pour ne pas trahir les agissements de leurs détenteurs.

Ces agissements sont au demeurant assez fructueux pour que les pertes d'intérêt causées par la thésaurisation et les risques que comporte toute détention de sommes importantes vaillent d'être acceptés.

Tout ce qui favorise les transactions occultes favorise donc la thésaurisation. Notons à ce sujet qu'outre la rareté des produits et la règlementation des prix qui en a été la conséquence, certains impôts fondés sur des déclarations rapidement mises en défaut par des circonstances très mouvantes ont largement contribué à la multiplication des échanges clandestins.

Mais ce n'est pas seulement la fraude, c'est l'augmentation des moyens de paiement elle-même qui, par un singulier paradoxe, accroît la thésaurisation. Et cela du fait que dans son désir d'acheter, le détenteur de monnaie conserve constamment sous la main les espèces grâce auxquelles il pourra mettre à profit toutes les occasions qui s'offriront à lui d'acquérir un bien à sa convenance.

Ainsi sévit une thésaurisation sans laquelle les banques pourraient prêter un beaucoup plus large concours au Trésor Public et à l'Economie Nationale.

Avons-nous tout tenté pour lutter contre cette thésaurisation? On peut en douter. S'il fut un temps où nous n'avons pas assez cru au circuit, il se peut qu'aujourd'hui nous croyions trop à son automatisme. Nous raisonnons comme si le retour des fonds dans les caisses de l'Etat ou dans celles des banques était fatal. D'où une réduction continue du taux de l'intérêt offert aux déposants.

Une pareille politique, outre qu'elle implique une stabilité rigoureuse des prix, table d'autre part sur des habitudes qui ne sont pas immuables. Chacun est, en définitive, libre d'employer ou de ne pas employer les fonds dont il dispose. Si l'Etat ou la banque ne lui offre pas un intérêt suffisant, il peut, au lieu de s'en dessaisir, conserver ces fonds dans ses coffres.

On peut se demander si outre la thésaurisation, la nationalisation des principales banques n'a pas ralenti l'accroissement des dépôts. Pour en juger, nous avons rapproché l'augmentation des ressources dans les établissements nationalisés et dans les principales banques de dépôt restées libres.

Il ressort de cette comparaison que, du 31 Décembre 1945 au 31 Décembre 1946, les ressources des banques libres, en passant de 77.997 millions à 107.557 millions, se sont accrues de 37,89 % cependant que les ressources des quatre établissements nationalisés, qui sont montées de 240.964 millions à 333.928 millions, haussaient de 38, 58 %. Ainsi apparaît la force du lien affectif qui unit la Banque à sa clientèle.

REMPLOIS

Pour important qu'il ait été, l'accroissement de nos ressources au cours de l'année 1946 n'a pas été comparable en valeur relative à celui de nos remplois commerciaux. Nous avons déjà indiqué la hausse considérable de nos avances en comptes courants et de nos avances garanties. De 7.749 millions au 31 Décembre 1945, le total de ces prêts a atteint 14.952 millions au 30 Novembre 1946.

Cette poussée a été si forte que, dès le début de l'été de 1946, nous invitions nos Directeurs à ne pas s'arrêter à la seule solvabilité de l'emprunteur, à s'assurer de l'objet du crédit demandé et à conserver une certaine proportion entre le total de leurs débiteurs et celui de leurs dépôts. Ces instructions, que les prescriptions du Conseil National du Crédit ont par la suite renforcées, ont arrêté la montée de nos avances. Celles-ci ont même légèrement baissé puisqu'elles figurent à notre bilan au 31 Décembre 1946 pour 13.810 millions. Elles n'en ont pas moins progressé de 78,2 % en un an.

Leur montant doit-il être tenu pour exagéré? C'est par rapport à ses ressources qu'une banque doit juger du montant que ses remplois en débiteurs peuvent atteindre. Or, nos prêts ne dépassaient pas, au 31 Décembre 1946, 22,67 % de nos ressources. C'est là une proportion qui peut être considérée comme raisonnable. Avant la guerre de 1914, nos établissements de crédit ne s'effrayaient pas d'une proportion allant de 45 à 50 %. Depuis 1918, les chiffres se sont réduits et une proportion de 35 % semblait, avant 1939, ne pas devoir être dépassée.

Mais, tout ici dépend, en définitive, de la stabilité des ressources des banques, donc de la psychologie du public auquel elles ont affaire et du climat moral dans lequel vit la collectivité nationale.

Ces proportions, au demeurant, s'appliquaient, dans l'esprit de ceux qui les formulaient, à un régime de monnaie libre dans lequel les banques ne doivent pas demander à l'Institut d'émission des concours de nature à mettre en danger la libre convertibilité du billet en or. Il en va tout différemment en régime de monnaie dirigée, où le seul objectif doit être de distribuer judicieusement le crédit à l'économie, en évitant à la fois l'insuffisance qui entrave l'effort créateur des hommes et la pléthore qui crée la crise en faussant un marché dont elle enfle artificiellement la demande. Une telle politique du crédit s'adapte nécessairement aux circonstances et ne peut s'enfermer dans des proportions théoriques.

Reconnaissons toutefois combien il est malaisé de déceler le point où la demande légitime de crédit s'arrête, où l'excès commence. Un des problèmes essentiels de l'économie dirigée, et qui est le problème des hommes, réside dans cette difficulté; sa solution est liée non pas tant à l'observance de règles rigides qu'à l'autorité et à l'intuition des personnes qui ont pouvoir pour agir.

Nous l'avons indiqué, la poussée des débiteurs a donné lieu, de la part du Conseil National du Crédit, à une réaction dont l'objet capital a été d'empêcher l'accumulation de stocks. On n'a pas voulu que les producteurs ou les intermédiaires pussent, grâce au concours trop libéral des banques, porter des stocks exagérés et provoquer de la sorte une raréfaction artificielle des produits qu'aurait suivie une nouvelle dépréclation de la monnaie.

Ainsi a été efficacement appuyée la politique officielle de baisse des prix qui, en prenant de court des acheteurs confiants en une hausse indéfinie, a soudain ramené ces spéculateurs à la hausse à une conception moins simpliste des fluctuations économiques.

Cette politique de baisse destinée à accroître le pouvoir d'achat des salaires, n'atteint cependant son but que si elle provoque l'afflux des produits sur un marché où la demande peut librement s'exprimer.

Avec les débiteurs, le Portefeuille donne la mesure du concours apporté par les banques à l'économie nationale. Durant l'année 1946, ce Portefeuille s'est accru d'environ 50 %, passant de 24.604 millions à 37.056 millions. Mais tous les effets qui entrent dans le Portefeuille n'ont pas pour objet le financement de l'économie privée. Il en est qui ont été créés pour les besoins du Trésor Public. Le Bon du Trésor en est le type classique. Longtemps il a constitué la plus grande part du portefeuille des banques, diverses mesures ayant été prises par l'Institut d'émission et certaines caisses de l'Etat pour en assurer une mobilisation qui le rendait fort attrayant pour les banques.

Mais, au cours de l'année 1946, c'est avant tout aux besoins de l'économie que les banques ont dû s'attacher. Notre Portefeuille proprement commercial qui constituait 31,91 % du total du poste Portefeuille effets au 31 Décembre 1945, représentait, fin 1946, 60,62 % du même poste.

Pendant ce temps la part des Bons du Trésor s'amenuisalt; toutefois notre concours au Trésor ne se réduisait pas d'autant, car un nouvel effet public : l'acceptation donnée par le Crédit National aux fournisseurs de l'Etat, prenait dans notre Portefeuille une importance croissante. De 14,77 %, la part de ces acceptations est passée à 18,09 %. Cette expansion s'est poursuivie en 1947, et le problème d'une mobilisation rapide de ce nouvel effet public retient à juste titre l'attention des autorités responsables du bon fonctionnement de notre marché monétaire.

ACTIVITÉ TITRES

Débiteurs et Portefeuille représentent nos remplois commerciaux et nous donnent la majeure partie des produits du compartiment banque, que l'on qualifie aussi de commercial. Au total ce compartiment entre pour plus des deux tiers dans l'ensemble de nos produits bruts.

De cet ensemble, les produits du compartiment titres ne représentent que 27 %. Il convient de souligner la faiblesse de cette proportion, le public croyant souvent que nos produits nous viennent principalement de nos guichets titres. Non seulement il n'en est rien, mais on peut affirmer, sans aucun doute possible, que les produits nets de cette branche sont proportionnellement encore plus faibles que les produits bruts. Car le compartiment titres comporte de nombreuses manutentions qui ne peuvent être faites mécaniquement; de plus, pour assurer la liaison avec l'épargne, il exige un nombreux personnel d'exploitation.

Ainsi, par sa partie administrative comme par sa partie commerciale, l'activité titres demande une masse très importante d'agents. Il est fort difficile, et probablement d'un intérêt qui ne vaut pas les frais, de rechercher le coût exact du département titres. D'autant que nous ne pouvons faire entrer dans ses profits tous les produits commerciaux à l'origine desquels il se trouve. Or, il n'est pas douteux que la possibilité d'intéresser un public d'épargnants aux obligations ou aux actions émises par diverses entreprises de qualité, maintient notre position morale dans ces entreprises et nous vaut ainsi une part de leurs opérations bancaires.

Cela étant précisé, et en faisant abstraction de son influence sur les produits commerciaux, on peut affirmer que le compartiment titres fait peser sur nos résultats un lourd déficit. C'est dire que les commissions de placement dont on a souvent dénoncé en haut lieu le poids, devraient être encore accrues pour être suffisantes. Certes, les banques anglaises placent à bien meilleur compte mais parce qu'elles n'ont pas besoin d'aller chercher leurs clients. Ceux-ci, qui sont le plus souvent des fondations, des investment trusts, des institutions charitables ou familiales, souscrivent au simple vu des prospectus qui leur sont adressés par la poste.

En France, rien ne serait souscrit si de nombreux démarcheurs ne couraient de village en quête d'épargnants dont ils ont grand'peine à vaincre la méfiance.

Aussi le prix de revient de la souscription est-il chez nous beaucoup plus élevé qu'en Angleterre.

Ajoutons à ce coût la charge énorme que nous imposent les services de coupons, dont le fonctionnement, si lourd et si stérile en lui-même, est encore compliqué par des mesures fiscales qui, même lorsqu'elles sont prises en faveur de l'épargne, ajoutent encore à nos tâches matérielles.

Rappellerons-nous aussi les extraordinaires complications que comporte un régime des valeurs mobilières hostile à l'anonymat et néanmoins incapable d'assurer au titre nominatif le statut pratique et sans formalisme grâce auquel il se généraliserait rapidement.

Les pertes d'efforts et d'argent que causent ces fâcheux errements sont telles qu'un prompt effort vers la clarté et la simplicité est devenu indispensable.

Bien que le produit de nos opérations sur titres en 1946 se soit, par rapport au chiffre de 1945, moins accru que le produit de nos opérations de banque, la place de notre Etablissement sur le marché financier, telle que la fait ressortir le rapprochement du total des émissions et du chiffre de nos placements, n'en est pas moins la meilleure qu'il ait occupée depuis sa création.

C'est surtout sur les valeurs industrielles qu'ont porté les émissions auxquelles il a été procédé en 1946, aucun grand emprunt n'ayant été offert par l'Etat à l'épargne et seules quelques collectivités semi-publiques comme le Crédit Foncier de France d'abord, le Crédit National plus tard, étant venues sur le marché.

Cette abstention d'un Etat en proie à d'immenses besoins semble due, pour partie, à l'évolution des taux, laquelle a révélé prématurée la politique d'argent à bon marché et de conversions massives poursuivie systématiquement en 1945. C'est ainsi qu'après avoir débuté avec un taux normal de 3 % pour les émissions semi-publiques et de 4 % pour les émissions de collectivités privées, c'est sur des taux de 4 % et de 4 1/2 % que l'année 1946 s'est terminée.

RÉSULTATS

Activité commerciale et activité titres nous ont donné, en dépit de frais 'généraux en constante augmentation, assez de produits bruts pour pouvoir payer à nos porteurs de parts, sans qu'il soit besoin de recourir à l'Etat, l'intérêt prévu par la loi. C'est à Fr. 41.573.787, » que s'élève la somme qu'il nous a fallu passer à ce titre au débit de notre compte de Profits et Pertes.

Ce résultat, s'il est favorable, n'en est pas moins fort précaire car l'excédent de nos produits bruts sur nos frais généraux atteint un peu moins de 5 % de nos produits bruts et un peu plus de 5 % de nos frais généraux. C'est dire qu'une faible variation soit de nos produits bruts, soit de nos frais généraux nous mettrait en déficit. L'anomalie d'une si faible marge apparaît dès l'abord si l'on rappelle qu'en 1938 l'excédent de nos produits bruts représentait 25 % de ces produits et 34,9 % des frais généraux.

Ainsi, par rapport à 1938, nos produits bruts ont monté moins rapidement que nos frais généraux. Ils se sont multipliés par 10,48, cependant que les charges se multipliaient par 13,56.

La hausse des produits bruts ne paraît pas avoir été influencée par un insuffisant accroissement de la masse de capitaux mis à notre disposition, car cette masse s'est multipliée par 13, coefficient plus voisin de celui qui affecte nos frais généraux que de celui par lequel nos produits bruts se sont multipliés. Pas davantage ne peut-on songer à un insuffisant accroissement de nos remplois en débiteurs ou en effets de commerce, puisque ces remplois se sont accrus plus que les ressources. C'est donc dans la chute des taux d'une part et dans l'insuffisante rémunération des services d'autre part, que nous devons chercher l'origine du retard constaté dans le développement des produits bruts.

Il est difficile de trouver actuellement une justification à une politique du taux de l'argent qui donne à l'emprunteur, du fait de la hausse des prix, des profits presque gratuits et qui rend négligeable la prime d'assurance perçue par un prêteur dont les risques, en ces temps de hausse des prix, ne sont pas négligeables. Cette politique des taux, au demeurant, rend malaisée une judicieuse distribution du crédit, car elle suscite une demande spéculative qu'il est souvent difficile de déceler.

En ce qui concerne les prestations de services, les banques, tout en restant encore bien loin des chiffres que requerrait une simple adaptation au niveau général des prix, ont récemment révisé leurs conditions. C'est ainsi que, dans la plupart des cas, elles se sont maintenues très au-dessous des tarifs fixés dans les pays étrangers, et notamment en Angleterre.

Il nous faut donc développer nos produits bruts. Il nous faut aussi réduire ou, tout au moins, stabiliser nos frais généraux. L'importance des charges d'un établissement comme le nôtre est dominée par les dépenses de personnel, qui constituent à elles seules entre 78 et 80 % du total de nos frais généraux. De 1938 à 1946, ces dépenses, pour le seul personnel métropolitain, se sont multipliées par 11, 2. Toutefois, cette hausse n'est pas seulement imputable à l'augmentation des salaires, elle vient aussi de l'accroissement des effectifs, lesquels, pendant la même période, ont plus que doublé.

Poussés par une montée continue de la masse des opérations à traiter, nous ne cessons, en effet, de nous alourdir de nouveaux agents sans formation suffisante, et qui souvent nous quittent avant même de pouvoir nous rendre d'utiles services. Ainsi le rendement moyen de l'employéva se réduisant à mesure que s'accroît le nombre de nos agents. C'est là une évolution extrêmement fâcheuse car elle accable l'employeur de charges énormes de personnel, alors que cependant chaque agent est fondé à trouver son salaire insuffisant. Le remède à une telle situation est d'améliorer la qualité du personnel et de nous mettre ainsi en état de le mieux payer.

Tâche très difficile à mener à bien quand le volume des affaires quotidiennes est tel qu'il ne laisse aux cadres aucun répit, et quand les agents d'exécution sollicités par une disparité temporaire entre les salaires des diverses professions passent de l'une à l'autre sans approfondir la technique de leur métier. Nous sommes néanmoins déterminés à tout tenter pour améliorer un état de choses qui, en atteignant le moral de notre Maison, menace gravement son avenir.

En attendant que cet effort aboutisse, nous faisons de notre mieux pour atténuer les souffrances de notre personnel. Nous avons élargi nos subventions aux restaurants et aux coopératives qui, en dépit de leurs difficultés d'approvisionnements, apportent à nos agents, au moins dans les grands centres, une aide non négligeable.

Pour que les budgets trop restreints ne privent pas des bénéfices de la campagne les enfants de nos agents, nous avons développé nos colonies de vacances; nous avons aussi voulu fortifier la santé de notre personnel en perfectionnant nos méthodes de lutte préventive contre la tuberculose et en envoyant en congé dans des centres ruraux judicieusement choisis, nos employés déficients.

Ces efforts ont eu un effet bienfaisant sur l'état sanitaire général de notre Maison, lequel s'est beaucoup amélioré de l'aveu même de notre service médical.

C'est aussi afin de fortifier la santé physique et morale de nos agents et de leurs familles que nous avons créé un système d'allocations-logements; si la pénurie des logements était moindre, cette allocation permettrait à ceux de nos employés qui sont chargés de famille d'avoir le logis aéré et spacieux qui assure la paix du ménage et la santé des enfants.

Nous n'avons pas voulu non plus oublier nos retraités durement affectés par la chute du pouvoir d'achat de la monnaie. Nous avons donc complété notre régime de retraites par l'institution d'une allocation supplémentaire qui doit donner à tous nos retraités ayant quitté la maison à 60 ans et après trente années de service, tant chez nous que chez nos prédécesseurs, une rente totale égale à 35 % du traitement de base que reçoivent les agents du grade qui était le leur au moment de leur mise à la retraite.

Quant à ceux qui ne réalisent pas les conditions d'âge et d'ancienneté requises, ils bénéficient d'un supplément qui est fonction de la hausse des salaires depuis leur mise à la retraite.

**

Ainsi, à travers la vie de notre banque, l'année 1946 apparaît bien comme une de ces années douloureuses que le monde épuisé par une guerre sans merci devra accepter tant que, par un effort tenace, il n'aura pas relevé ses ruines, reconstitué l'outillage sans lequel les hommes de notre temps ne peuvent satisfaire leurs besoins. En attendant que ce résultat soit obtenu, nous vivons pauvrement, d'une existence précaire, gagnant avec peine les sommes nécessaires pour assurer aux membres de cette collectivité humaine qu'est la banque, un revenu qui reste, en pouvoir d'achat, très inférieur à celui d'avant-guerre.

C'est dire que, tout en faisant de notre mieux pour atténuer des maux provenant de circonstances qui nous dominent, c'est avant tout l'heureuse évolution de ces circonstances qui, en nous redonnant la prospérité, améliorera le sort de notre personnel.

Certes, nous n'ignorons pas que l'œuvre de reconstruction dépend de l'action de chacun de nous, qu'elle est liée à ce que nous ferons nous-mêmes pour mieux remplir notre rôle économique, intensifier le rendement de notre travail. Mais pour conserver la même foi dans une telle action, n'être pas trop déçus par son faible rendement, travailler avec la même ardeur, il nous plaît de nous rappeler que cette action s'insère dans un ensemble et que son efficacité est liée à des circonstances générales qui, en dépit de déceptions quotidiennes et d'une évolution souvent trop lente à notre gré, vont s'améliorant sans cesse.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation s'élève à Fr. 67.277.049.141,33, en progression de Fr. 23.651.870.602,04 soit 54,21 % sur celui qui a clôturé l'Exercice 1945.

Cette hausse représente, à concurrence de Fr. 16.627.967.383,62, l'augmentation des seuls comptes de dépôt de la clientèle figurant au Passif sous les rubriques «Comptes de chèques» et «Comptes courants» D'une année à l'autre, ces comptes accusent une progression de 46 %, résultat qui peut être tenu pour satisfaisant si on le compare à l'accroissement moyen des dépôts dans les banques françaises pendant la même periode.

Ces ressources nouvelles trouvent leur contrepartie à l'Actif dans le « Portefeuille effets » pour Fr. 12.451.242.836,86 et, pour le surplus, dans les postes « Comptes courants » et « Avances garanties » qui figurent ensemble pour Fr. 13.810.628.361,04, en augmentation de Fr. 6.062.031.195,75 sur l'année précédente.

Nous notons enfin une progression de Fr. 20.000.000, » au poste « Immeubles et Mobilier » qui, par suite de diverses acquisitions, passe de Fr. 160.000.000, » à Fr. 180.000.000, ».

Les résultats de l'Exercice font apparaître, défaication faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, un bénéfice d'exploitation de . Fr. 42.155.846,46 contre Fr. 8.920.820,91 en 1945.

Après imputation de la somme nécessaire pour verser aux 1.050.000 parts remises aux anciens actionnaires et aux 55.098 parts attribuées à l'Etat au titre du règlement de l'impôt de solidarité nationale le dividende minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (1.254 Fr.), soit Fr. 37,62 par titre, porté à Fr. 37,777 pour arrondir à 34 francs le montant net du coupon, déduction faite de l'impôt, soit	Fr.	41.747.287,14
le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à	Fr.	408.559,32
auxquels s'ajoute le report antérieur	Fr.	461.256,03
Total	Fr.	869.815,35
que nous proposons de répartir comme suit :		
— Réserve légale :		
— 5 % de Fr. 408.559,32 Fr. 20.427,95		
— la somme nécessaire à seule fin d'arrondir à Fr. 227,600.000		
l'ensemble de nos réserves Fr. 79.572,05	Fr.	100.000, »
le surplus, soit	Fr.	769.815,35
étant reporté à nouveau.		

Si nos propositions sont acceptées, le dividende de 34 francs net par part bénéficiaire sera mis en paiement le 15 juillet prochain.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1946

Messleurs,

Par arrêté en date du 23 Décembre 1946, pris en application de l'Article 10 de la loi du 2 Décembre 1945 portant nationalisation de divers Etablissements de Crédit, dont la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. M. le Ministre des Finances a bien voulu nous confirmer dans nos fonctions de Commissaires aux Comptes de cette Banque.

C'est de l'exécution de ce mandat que nous avons l'honneur de vous rendre compte.

A la clôture de l'Exercice, nous avons suivi les opérations d'Inventaire au Siège Social en ce qui concerne spécialement le Portefeuille effets, les valeurs de Trésorerie et plusieurs encaisses.

Après l'arrêté des écritures, nous avons achevé nos vérifications, tant à Paris que dans divers Centres Administratifs de Province. Ces investigations nous ont permis de constater que le Bilan et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1946 soumis à votre approbation sont en exact concordance avec les écritures sociales.

Nous avons également pris connaissance du rapport qui vous est présenté par le Conseil d'Administration et n'avons aucune observation à formuler sur les renseignements d'ordre comptable qu'il contient.

Le Bilan, établi dans la forme prescrite par votre Commission, se totalise à Fr. 67.277.049.141,33, soit une augmentation de plus de 54 % sur le chiffre de Fr. 43.625.178.539, au 31 Décembre 1945. Il s'analyse comme suit :

A L'ACTIF

Les espèces en Caisse et les avoirs chez les Trésors Publics et dans les Banques d'Emission s'élèvent à	E.	3.005.451.497,	»
Le poste Banques et Correspondants passe de Fr. 3.342.626.000, » à		4.715.732.990,	»
C'est le poste Portefeuille effets qui, passant de Fr. 24.604.981.000, » à		37.056.224.181,	»

La rubrique Coupons, qui, comme précédemment, comprend les titres au remboursement, passe de Fr. 537.932.000 » à	Fr.	684.520.805,	»
Le développement des Dépôts a permis de satisfaire les demandes croissantes de crédits. 25 % environ du montant des comptes de clients créditeurs ont ainsi été employés en avances en Comptes courants et le total de ce poste passe de Fr. 7.480.661.000, » à		13.456.733.626,	»
Les Avances garanties progressent de 268 millions en chiffres ronds à	Fr.	353.894.734,	>>
Les fonds bloqués au Trésor pour compte de la clientèle au titre des provisions pour renouvellement des stocks et outillages avaient entraîné, au cours des Exercices précédents, un développement occasionnel des Avances et Débiteurs divers. Malgré les remboursements effectués, cette rubrique ressort en augmentation de 444 millions et s'inscrit à l'Actif pour	Fr.	4.118.444.480,	»
Les créances douteuses et litigieuses figurent pour leur montant jugé récupérable et les amortissements, dont elles sont assorties, nous paraissent de nature à couvrir les risques prévisibles.			
En rapport avec le développement du commerce d'importation, les Débiteurs par acceptations s'accroissent de 2 milliards 495 millions avec un total de	Fr.	3.314.551.479,	»
Le Portefeuille titres est ramené de Fr. 113.368.000, » à	Fr.	106.770.300,	»
Les titres cotés ont été estimés sur les mêmes bases que les années précédentes et les titres non cotés évalués au maximum à leur prix d'achat.			
Les Comptes d'ordre et Divers se montent à	Fr.	284.725.044,	»
Enfin, la rubrique Immeubles et Mobilier passe de 160 à	Fr.	180.000.000,	>>

AU PASSIF

La majeure partie de l'augmentation du Bilan porte sur les comptes de la clientèle dont le total passe à Fr. 52.794.933.284, » se répartissant comme suit :	
— pour les Comptes de chèques Fr. au lieu de 14 milliards 873 millions :	17.501.933.975, »
— pour les Comptes courants, qui sont en progression plus forte Fr. au lieu de 21 milliards 293 millions.	35.292.999.308, »
La rubrique Banquiers et Corrrespondants s'accroît, de son côté, de 747 millions et	
passe à	2.075.617.101, » 923.479.683, »
Les Créditeurs Divers passent à	5.678.153.710 »
Les Acceptations à payer, soit	3.314.551.479, »
Les Dividendes restant à payer, en augmentation d'un peu plus d'un million, s'inscrivent pour	7.259.236, »
Avec un total de	774.301.452, »

Les Bons et Comptes à échéance fixe sont sans changement notable avec un total de	Fr.	913.636.090, »
En augmentation de Fr. 500.000, » suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1946, l'ensemble des Réserves est porté à	Fr.	227.500.000, »
Le Capital est inchangé depuis 1942 à	Fr.	525.000.000, »
Résultats. — Les résultats bénéficiaires de l'exercice s'élèvent à		42.155.846,46
Pour des raisons de simplification administrative et comptable, le Conseil d'Administration vous propose de majorer cette somme de Fr. 173.500,38. Ce léger supplément, qui représente 0,157 par titre, permettrait d'arrondir à Fr. 34, » net le montant du coupon.		
Si vous approuvez cette proposition, la répartition absorberait	Fr.	41.747.287,14
sur le bénéfice de	Fr.	42.155.846.46
ce qui laisserait un solde disponible de	Fr.	408.559,32
Sur cette somme il seralt prélevé en faveur de la Réserve légale	Fr.	100.000, »
Reste	Fr.	308.559,32
auxquels s'ajoute le Report antérieur	Fr.	461.256,03
formant un Report à nouveau de	Fr.	769.815,35

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, nous vous proposons, Messieurs, d'approuver, purement et simplement, le Bilan et les comptes de 1946 tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 12 Juin 1947.

Les Commissaires agréés par la Cour d'Appel de Paris : S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHET.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES

sur les opérations visées à l'article 40 (nouveau) de la Loi du 24 Juillet 1867

EXERCICE 1946

Messieurs,

Conformément aux prescriptions des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867, complétés en ce qui concerne les Banques de dépôts nationalisées par l'article 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que le Conseil d'Administration nous a régulièrement avisés que la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE a traité avec des Sociétés ayant avec elle des Administrateurs communs des opérations de crédit et de placement d'obligations.

La BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE a également poursuivi avec sa filiale immobilière les relations d'affaires visées à nos précédents rapports, mais n'a plus d'Administrateurs communs avec elle.

Nous n'avons aucune remarque à formuler concernant les opérations susvisées.

Paris, le 12 Juin 1947.

Les Commissaires agréés par la Cour d'Appel de Paris : S. BIEUVILLE, G. MARION, J. RICHET.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— Approuve les comptes de l'Exercice 1946 arrêtés au 31 Décembre 1946 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés;

— Fixe à Fr. 37,777 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, par application de l'article 8 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi Nº 46-1071 du 17 Mai 1946.

Deuxième Résolution

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret N° 46-1246 du 28 Mai 1946

DÉCEMBRE 3 AC PERTES PROFITS DE COMPTE

	461.256,03	42.155.846.46	42.617.102,49
CRÉDIT	Report antérieur Fr.	Produits nets de l'exercice défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges Fr.	TOTAL Fr.
	41.747.287,14	869.815,35	42.617.102,49
DÉBIT	Intérêts des parts bénéficiaires Fr.	Solde disponible Fr. ainsi réparti : - Réserve légale Fr. 100.000, » - Report à nouveau Fr. 769.815,35 Fr. 869.815,35	TOTAL Fr.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1946

(avant répartition)

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission fr.	3.005.451.497,86	Comptes de chèques Fr.	17.501.933.975,15
Banques et Correspondants Fr.	4.715.732.990,18	Comptes courants Fr.	35.292.999.308,90
Portefeuille effets Fr.	37.056.224.181, »		2.075.617.101,11
Coupons Fr.	684.520.805,61	Comptes exigibles après encaissement. Fr. Créditeurs divers Fr.	5.678.153.710,86
Comptes courants Fr.	13.456.733.626,67	Acceptations à payer Fr.	3.314.551.479,72
Avances garanties Fr.	353.894.734,37	Dividendes restant à payer Fr.	7.259.236,47
Avances et débiteurs divers Fr.	4.118.444.480,91	Bons et comptes à échéance fixe Fr.	913.636.090,48
Débiteure par accentations	3 314 551 479 72	Comptes d'ordre et Divers Fr.	774.301.452,67
		Réserves Fr.	227.500.000, »
Titres Fr.	106.770.300,24	Capital Fr.	525.000.000, »
Comptes d'ordre et Divers Fr.	284.725.044,77	Résultats Fr.	42.155.846,46
Immeubles et Mobilier Fr.	180.000.000, »	Report à nouveau Fr.	461.256,03
TOTAL Fr.	67.277.049.141,33	TOTAL Fr.	67.277.049.141,33
	HORS BILAN	BILAN	
Engageme	Engagements par cautions et avals		
Effets eso	Effets escomptés circulant sous notre endos	endos 10.064.337.000, »	
Ouvertur	Ouvertures de crédits confirmés	3.045.273.159,41	

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1946

(après répartition)

		CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	
ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques d'émission Fr.	3.005.451.497,86	Comptes de chèques Fr.	17.501.933.975,15
Banques et Correspondants Fr.	4.715.732.990,18	Comptes courants Fr.	35.292.999.308,90
Portefeuille effets Fr.	37.056.224.181, »	Banques et Correspondants Fr.	2.075.617.101,11
		Comptes exigibles après encaissement. Fr.	923.479.683,48
Coupons Fr.	684.520.805,61	Créditeurs divers Fr.	5.719.900.998, »
Comptes courants Fr.	13.456.733.626,67	Acceptations à payer Fr.	3.314.551.479,72
Avances garanties Fr.	353.894.734,37	Dividendes restant à payer Fr.	7.259.236,47
Avances et débiteurs divers Fr.	4.118.444.480,91	Bons et comptes à échéance fixe Fr.	913.636.090,48
Débiteurs par acceptations Fr.	3.314.551.479,72	Comptes d'ordre et Divers Fr.	774.301.452,67
Titres Fr.	106.770.300,24	Réserves Fr.	227.600.000, »
Comptes d'ordre et Divers Fr.	284.725.044,77	Capital Fr.	525.000.000, »
Immeubles et Mobilier Fr.	180.000.000, »	Report à nouveau Fr.	769.815,35
TOTAL Fr.	67.277.049.141,33	TOTAL Fr.	67.277.049.141,33